



Rapport au Conseil N° 00-01

Objet : Compte rendu de la discussion en plénière sur les futurs projets de la Commission de coopération environnementale (CCE)

Introduction

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) est heureux de présenter ce rapport aux membres du Conseil de la Commission de coopération environnementale (CCE). Il a été établi à la suite des discussions entre les membres du CCPM, les gestionnaires de programme et le public, ainsi que des exposés auxquels a donné lieu la séance de discussion en plénière sur les futurs projets du programme de la CCE. Cette séance s'est tenue le 23 mars 2000; elle a réuni une centaine de représentants du public ainsi que des représentants des Parties, des Comités consultatifs nationaux (CCN) et du Comité consultatif gouvernemental (CCG) des États-Unis.

Le public a également participé à trois autres séances de discussion en plénière au cours de la session ordinaire du CCPM. La première a porté sur le registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RRTP), alors que la deuxième, organisée en collaboration avec le CCN mexicain, a porté sur les nouvelles tendances en Amérique du Nord. Quant à la troisième, elle était destinée à connaître l'opinion des participants sur le document intitulé *Guide : Éléments pour améliorer la performance environnementale et la conformité à la législation sur l'environnement au moyen de systèmes efficaces de gestion de l'environnement*. Le compte rendu de discussion de la session ordinaire du CCPM n° 00-01 résume le déroulement de ces trois séances.

Les commentaires et recommandations qui suivent ont été formulés durant la séance de discussion en plénière.

- Il faudrait déployer des efforts pour que les municipalités participent à l'élaboration et à l'exécution des programmes. De cette façon, on pourrait compter sur une participation locale accrue à des domaines comme la gestion de l'eau.
- La CCE devrait étudier des moyens d'améliorer le suivi des projets et l'établissement de rapports à leur sujet. Le public commence à être découragé par le manque de résultats concrets et mesurables.
- Les milieux humides devraient faire l'objet d'une attention accrue dans le secteur de programme relatif à la conservation de la biodiversité.

- Il faudrait instaurer un système réglementaire uniforme ou compatible si l'on veut appliquer adéquatement les lois. L'instauration d'instruments juridiques permettrait au Mexique de participer à l'établissement du RRTP; il s'agit d'un outil très important pour la protection de l'environnement. Sans une généralisation des déclarations de rejets et des données comparables, il sera impossible de réaliser une évaluation à l'échelle du continent et de protéger celui-ci. Le processus mexicain de délivrance des certificats annuels d'exploitation devrait comporter de nouvelles méthodes de relevé et d'estimation des polluants.
- La participation du public n'a pas de frontières. La CCE devrait intensifier ses efforts visant à mobiliser et à informer la société civile. La participation des collectivités locales est un élément essentiel à la réussite des activités de la CCE, et il y a présentement un manque dans ce domaine. L'amélioration devrait faire partie des priorités. Sans la participation d'un réseau d'ONG dévouées, la CCE connaîtrait l'échec.
- L'absence d'instruments juridiques pour appliquer une stratégie de la CCE relative à la biodiversité est un problème sur lequel il faudrait se pencher.
- Le processus relatif aux communications visées aux articles 14 et 15 de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) dénote un manque alarmant de transparence. Des ONG canadiennes se préoccupent du fait que le commerce supplante à nouveau le programme relatif à l'environnement. Les citoyens ne sont pas bien servis; nous l'avons constaté à Seattle et nous le constaterons encore dans peu de temps à Washington. Des ONG canadiennes mettront sur pied une campagne contre les modifications apportées aux Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE. Le CCPM devrait transmettre ce message de façon très explicite au Conseil.
- Les citoyens devraient participer davantage au programme. On ne tient pas assez compte des collectivités et des populations locales.
- Il faudrait diffuser plus de renseignements sur l'emploi, la réglementation et les effets des pesticides. Ces substances sont encore utilisées malgré leur caractère dangereux. Il faudrait améliorer le système réglementaire et l'application des lois.
- La CCE devrait axer ses efforts sur l'évaluation des avantages et des inconvénients qui découlent de la production de produits et de services écologiques. Cette démarche n'est pas aussi simple qu'on le dit parfois. Le processus d'homologation sème également la confusion parmi les agriculteurs et d'autres producteurs. Il faudrait soutenir la création d'un réseau d'information pour venir en aide aux producteurs.
- Dans le cadre du secteur de programme relatif à l'environnement, à l'économie et au commerce, il faudrait examiner les propositions suivantes : a) inclure une étude sur les tendances et les modèles en Amérique du Nord; b) entreprendre des projets pilotes relativement à des produits et services déterminés; c) partager les résultats des travaux sur les tendances avec les CCN et d'autres intéressés; d) favoriser l'élaboration d'une réglementation adéquate et l'application des lois.

- Le CCN mexicain a présenté une liste de travaux prioritaires à exécuter dans le cadre du secteur de programme relatif aux polluants et à la santé :
 1. Dresser une liste des pesticides présentement utilisés.
 2. Grouper les substances chimiques.
 3. Diffuser de l'information dans le public.
 4. Chercher des solutions de remplacement au mercure.
 5. Instaurer des normes relatives à la collecte de données.
 6. Faire en sorte que le Mexique participe à l'établissement du RRTP.
 7. Élaborer des méthodes pour surveiller, maîtriser et réduire la pollution.
 8. Évaluer d'autres solutions pour financer le *Fondo de Prevención de la Contaminación* (Fiprev, Fonds de prévention de la pollution)
 9. Dresser un plan stratégique pour les dix prochaines années visant le développement durable de la région côtière bordée par l'océan Atlantique et le golfe des Caraïbes.
- Les organismes gouvernementaux ne soutiennent pas les agriculteurs biologiques au Mexique. On ne tient pas compte des répercussions sur l'environnement de l'emploi des produits chimiques dans le domaine agricole. Il faudrait élaborer une nouvelle méthode afin de comparer et d'évaluer l'ensemble des avantages et des inconvénients.
- Le processus d'homologation coûte très cher, et il faudrait soutenir les producteurs mexicains si l'on veut qu'ils soient concurrentiels.
- Il faudrait dresser un inventaire national des sites d'entreposage des BPC et interdire l'incinération et la production de ces substances.
- Les effets des polluants sur la santé humaine devraient constituer un thème général dans le cadre des travaux de la CCE. Les effets épidémiologiques suscitent beaucoup d'inquiétude au sein de la population locale. Les représentants des peuples autochtones à la séance de consultation des intervenants tenue la veille ont à nouveau soulevé cette question.
- Les règles commerciales et la politique environnementale en vigueur sont plus strictes pour les agriculteurs biologiques que pour les agriculteurs non biologiques. Alors que les premiers sont obligés de prouver que leurs produits ne contiennent pas certaines substances toxiques, les deuxièmes ne sont même pas obligés d'en déclarer le contenu.
- Les organismes génétiquement modifiés (OGM) doivent continuer de figurer au programme du Conseil, et la CCE devrait organiser un atelier trinational à leur sujet. Elle devrait aussi jouer un rôle prépondérant afin de déterminer comment appliquer le principe de précaution à la réglementation visant la mise au point et l'utilisation des OGM.
- L'eau sera l'enjeu de la Troisième Guerre mondiale; il s'agit d'un problème important à l'échelle de la planète. Il en est de même des combustibles fossiles dont le programme de la CCE ne traite pas adéquatement.

- Les méthodes d'analyse des répercussions du commerce sur l'environnement doivent également englober la société. Par exemple, de nombreux producteurs du Mexique n'ont pas les moyens d'homologuer leurs produits, et il est moins coûteux pour eux de produire des aliments en recourant aux produits chimiques. En outre, dans de nombreuses collectivités, l'eau est déjà contaminée par des sources que ces collectivités ne peuvent contrôler, rendant impossible l'homologation des produits biologiques. Il faudrait considérer la justice sociale et l'équité comme des éléments à incorporer à l'analyse.
- Le programme de la CCE met démesurément l'accent sur le recours à des « experts » et pas suffisamment à la participation des collectivités locales qui possèdent leur propre savoir-faire.
- Il faudrait évaluer l'ensemble des répercussions sociales et environnementales des activités des entreprises qui se sont installées dans les régions frontalières depuis la conclusion de l'ALÉNA.
- Les agriculteurs locaux sont ceux dont on tient compte en dernier, mais ce sont les premiers à souffrir du manque de respect pour l'environnement et ses ressources. Nos eaux sont contaminées et notre santé est menacée. Nous essayons de réintroduire des pratiques de production biologique, mais nous recevons très peu de soutien. Les décisions sont prises dans les bureaux et non dans les champs; la mondialisation guide toute chose au détriment de la production dans des exploitations familiales. Les collectivités locales et les populations autochtones ne sont pas invitées à participer, et si c'était le cas, les choses pourraient changer. À l'inverse, elles sont de plus en plus dans la misère.

Rédigé par Lorraine Brooke

APPROUVÉ PAR LES MEMBRES DU CCPM LE 29 AVRIL 2000